



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017

du Département des institutions et de la sécurité

Le rapport se présente par service

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2017 au Département des institutions et de la sécurité

Parmi les domaines d'activité du Département, trois d'entre eux sont à mettre en évidence pour l'année 2017: le logement, avec l'adoption par le peuple vaudois de la nouvelle loi sur la préservation et le promotion du parc locatif (LPPPL). Son règlement d'application ayant été adopté durant l'automne, le dispositif permettant la construction de logements à loyer abordable est maintenant opérationnel. Deuxième domaine, l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2018, de la réforme vaudoise de la curatelle, qui consacre l'abandon de la curatelle imposée. La campagne de recrutement de nouveaux curateurs volontaires a connu un grand succès, montrant qu'un des objectifs de la réforme, de favoriser la solidarité citoyenne, peut être considéré comme atteint. Troisième domaine, la sécurité et les efforts déployés à plusieurs niveaux: police de proximité pour lutter contre le deal de rue, renforcement du renseignement afin de se donner de nouveaux moyens de prévention des risques. La bonne collaboration des différents acteurs de la chaîne pénale s'est poursuivie. La surpopulation carcérale demeure cependant un sujet de préoccupation.

Service des communes et du logement – SCL

Suite à l'acceptation de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) en votation populaire le 12 février 2017, un règlement d'application a été adopté par le Conseil d'État après avoir été mis en consultation notamment auprès de la Commission cantonale consultative sur le logement (CCCL). Loi et règlement sont entrés en vigueur le 1er janvier 2018. Une table ronde sur les fusions de communes réunissant des élus communaux, des préfets, des représentants d'associations faitières de communes et de spécialistes des fusions a été organisée au mois de mai 2017. Dans l'attente d'une révision totale de la péréquation intercommunale, la réforme de 2016 a dû être adaptée pour corriger des effets péréquatifs indésirables (cas de rigueur).

Police cantonale – POLCANT

En 2017, le canton de Vaud a accueilli deux acteurs majeurs de la scène politique internationale. En janvier, le président chinois Xi Jinping, accompagné de sa délégation comptant plus de 200 personnes, a fait une halte de deux jours à Lausanne. En juillet, le président français Emmanuel Macron a assisté à une session extraordinaire du CIO. La collaboration entre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Département fédéral de justice et police (DFJP), le canton de Vaud et les communes concernées, a permis le bon déroulement de ces deux événements. La Police cantonale a également participé en novembre 2017 à une vaste opération anti-terrorisme dans le cadre de procédures pénales en cours en Suisse et en France. La lutte contre le trafic de drogue s'est poursuivie, notamment dans les rues de Vevey et d'Yverdon-les-Bains. Deux opérations d'envergure ont été menées en collaboration avec les polices régionales. Enfin, des mesures de renforcement du renseignement ont été prises, qui permettent de garantir une meilleure connaissance des extrémismes par la police.

Service pénitentiaire – SPEN

La surpopulation carcérale a caractérisé une fois encore l'année écoulée. Pour faire face, le SPEN a continué à développer des projets d'infrastructures en collaboration avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) du canton. Sur le plan des ressources humaines, si l'effectif global est resté stable, des renforts ponctuels ont permis au SPEN d'accomplir sa mission malgré la forte pression dont il est l'objet. Le SPEN a également favorisé la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs. Le nouveau droit des sanctions, enfin, est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Celui-ci réduit le champ d'application des peines pécuniaires au profit de peines d'emprisonnement; le travail d'intérêt général et la surveillance électronique comptent également parmi les modalités d'exécution des sanctions.

Service de la sécurité civile et militaire – SSCM

En 2017, la Protection civile vaudoise a été engagée à 40 reprises lors de situations d'urgence représentant plus de 3000 jours de service. En décembre, elle a notamment porté assistance à 400 passagers bloqués dans un train dans le Chablais à cause des intempéries. La protection civile a en outre contribué au dispositif sécuritaire entourant la visite d'Etat du président de la République populaire de Chine en janvier ainsi que la session extraordinaire du CIO qui a eu lieu à Lausanne en juillet. En novembre, le SSCM et la Direction des systèmes d'information de l'Etat de Vaud ont organisé une conférence qui a dressé le panorama des risques de type "cyber" et des moyens existant pour y faire face. Enfin, le SSCM a officiellement obtenu en 2017 la certification ISO= 9001:2015 de son système de management de la qualité.

Service juridique et législatif – SJL

Les droits politiques ont particulièrement occupé le SJL en 2017, notamment dans le cadre de l'instruction de quelques recours (brochure relative à la votation sur le logement; présentation d'une liste dissidente de l'UDC dans le district de Lausanne). Dans ce domaine, le SJL participe aux travaux de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques pilotés par le Service des communes et du logement. Le projet en cours de réforme de la haute surveillance du Tribunal cantonal a passé par une phase de consultation du Grand Conseil, puis a été présenté aux nouvelles commissions parlementaires. Ce dossier connaîtra d'autres développements en 2018. De son côté, le secteur recouvrement a repris le contentieux du CHUV, effectif depuis 2018.

Office des curatelles et tutelles professionnelles – OCTP

L'année 2017 a été marquée par la décision du Conseil d'Etat de mettre en vigueur le 1er janvier 2018 la réforme de la curatelle et de supprimer les curatelles imposées. Une large campagne de recrutement de curateurs volontaires a été lancée. Elle a donné de bons résultats et a permis de trouver des nouveaux curateurs dans tous les districts. L'ouverture dans le Nord vaudois d'un secteur de protection de l'adulte à fin 2016 a porté ses fruits, rapprochant les bénéficiaires des justices de paix et des autres partenaires. Sur le plan statistique, le nombre de mandats de curatelles d'adultes pris en charge par l'office a continué à augmenter (375 mandats supplémentaires en 2017).

Églises et communautés religieuses

Le dossier de la reconnaissance des communautés religieuses a connu de nouveaux développements: après les églises anglicane et catholique chrétienne, regroupées au sein de la Fédération des Eglises dans le canton de Vaud, plusieurs communautés préparent leur demande de reconnaissance. La Cathédrale de Lausanne est l'un des édifices les plus fréquentés du canton, puisque 600'000 entrées ont été enregistrées en 2017 en cette année marquant les 500 ans de la Réforme.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Secrétariat général (SG-DIS)

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DIS
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - UL - ACV - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées
- Curateurs privés
- Etc.

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

L'année 2017 a été marquée par la décision de mettre fin aux curatelles imposées dès le 1er janvier 2018. La réforme vaudoise de la curatelle (RVC), dont l'un des objectifs est de favoriser la solidarité citoyenne dans le domaine des curatelles privées, est ainsi mise en oeuvre. Une large campagne de recrutement de curateurs volontaires a été lancée. Cette opération, qui fait partie d'un dispositif plus large d'accompagnement mis en place avec le DSAS et l'OJV, a permis de recruter des curateurs volontaires dans tous les districts. Le Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC) a doublé le nombre de sessions de cours permettant aux curateurs volontaires de disposer rapidement des outils et des connaissances nécessaires afin d'assumer un mandat de curatelle. En même temps, le nombre de mandats de curatelles d'adultes pris en charge par l'OCTP a continué à augmenter (375 mandats supplémentaires en 2017).

Eglise et communautés religieuses

Dans le cadre des relations entre l'Etat et l'Eglise catholique dans le canton de Vaud, le Canton a remis la cure d'Echallens à l'Eglise, permettant de trouver une solution satisfaisant les deux parties.

Après le dépôt de la demande de reconnaissance de la Fédération des Eglises dans le canton de Vaud signataires de l'accord de Bonn de 1931 (Eglises anglicane et catholique chrétienne), plusieurs communautés religieuses préparent un dépôt en 2018 de leur propre demande de reconnaissance (Fédérations évangéliques vaudoises, Union vaudoise des associations musulmanes, communautés orthodoxes, Eglise adventiste).

Cathédrale

En 2017, la Cathédrale de Lausanne a battu des records d'affluence. Le chiffre de 600'000 visiteurs a été dépassé. L'année a été caractérisée par la célébration des 500 ans de la Réforme. Une crèche de Noël a par ailleurs fait l'événement dès la fin novembre.

Organisation de l'OCTP

Suite à la revue des processus de la protection de l'adulte menée par l'UCA, Unité de conseil et d'appui en management et organisation, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'action de l'OCTP en vue d'optimiser ses processus financiers et administratifs et de mandater la DSI pour évaluer le système d'information métier de l'office (TUTELEC). Une étude d'évaluation du système d'information métier est en cours. Elle permettra d'identifier les besoins informatiques de l'Office. Une étude sur la création d'une base de données pour le suivi des curateurs volontaires est également à l'étude.

L'OCTP a aussi poursuivi la réorganisation interne de ses activités. En effet, le nombre de mandats de protection confié à l'office continue à croître et impacte l'organisation et le fonctionnement. Si le nombre de mandats relevant de la protection de l'enfant est stable depuis 2016 (tutelles et curatelles de mineurs non accompagnés), le nombre de mandats relevant de la protection de l'adulte continue d'augmenter avec 375 mandats supplémentaires en 2017.

La décentralisation de l'Office dans le Nord vaudois d'un secteur de protection de l'adulte à fin 2016 porte ses fruits et les objectifs visés se sont concrétisés, notamment en termes de rapprochement avec les Justices de paix du Jura-Nord vaudois et de la Broye, avec les partenaires et les bénéficiaires.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés et à loyers abordables pour la classe moyenne.
- Gestion du parc de logements subventionnés et contrôles.
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, préfectures.
- Locataires et propriétaires.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements (SVL).
- Investisseurs.
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Notaires et architectes.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Service du développement territorial (SDT).
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Association suisse de l'économie immobilière (SVIT).
- Statistique Vaud.

303.2 Relations avec les communes

- Secteur des finances communales.
- Secteur juridique, affaires communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.
- Association de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - S'assurer que les communes respectent la loi sur les communes et le règlement sur la comptabilité lors de l'établissement de leur budget et des comptes annuels.
 - Contrôler les arrêtés d'imposition et les faire paraître dans la FAO.
 - Établir les décomptes péréquatifs.
 - Gérer les relations financières avec les communes par la production de Directives et de recommandations notamment.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.
- Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.
- Associations faïtières.

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Affaires préfectorales

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter diverses tâches et divers contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.
- Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.

- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.
- Initiatives et référendums.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Mise en œuvre de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

À la suite d'un référendum, les Vaudois ont accepté, le 12 février 2017, la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL ou L3PL). Le règlement d'application de ladite loi a été approuvé par le Conseil d'État le 25 octobre de la même année. La loi ainsi que son règlement sont entrés en vigueur le 1er janvier 2018. Le L3PL remplace et abroge la loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). La loi a notamment pour but de permettre aux communes de mettre en place une politique communale du logement.

Évolution des statuts de la SVL

La Société vaudoise pour le logement (SVL), qui œuvre au développement des logements d'utilité publique, notamment par son soutien aux communes et aux porteurs de projets, a modifié ses statuts afin de tenir compte des nouvelles dispositions de la L3PL, en renforçant sa mission. La SVL pourra ainsi mieux répondre aux besoins des entités soutenues.

Mise en place du plan comptable "MCH2" pour les communes

Les communes vaudoises sont appelées à changer leur plan référentiel comptable pour passer au nouveau modèle MCH2 qui fournit des bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Le SCL a confié un mandat à un consultant externe pour l'appuyer dans cet important projet qui concerne les 309 communes du canton. Une feuille de route a été élaborée et validée par l'UCV et l'AdCV. Une plateforme restreinte et un groupe technique (GTT) ont été constitués pour piloter le passage au nouveau modèle MCH2. L'ensemble des communes vaudoises devrait utiliser ce nouveau référentiel dès le 1er janvier 2021. Ce projet va donc se poursuivre pendant les trois prochaines années. Il nécessitera une refonte de la législation relative aux finances communales.

Élections cantonales 2017

L'année a été marquée par l'organisation réussie des élections cantonales le 30 avril et le 21 mai 2017, qui ont permis de renouveler nos autorités cantonales. La planification et l'organisation de ces élections ont nécessité une importante collaboration tant avec des partenaires internes comme la CADEV, le BIC, la DSI, le SJL et le Secrétariat général du Grand Conseil qu'avec des partenaires externes tels que La Poste, les Presses centrales (PCL) et le Bureau vaudois d'adresses. En outre, le SCL a offert un support technique, logistique et juridique aux communes chefs-lieux des arrondissements électoraux et formé l'ensemble des bureaux électoraux communaux au dépouillement ainsi qu'à la saisie des résultats dans Votelec. Cet exercice a permis au SCL de mettre à jour et de documenter l'ensemble de ses processus électoraux afin de sécuriser et pérenniser les compétences acquises en la matière, tout en lançant une réflexion sur la mise en place d'outils plus modernes de planification et de suivi des échéances électorales.

Initiatives et référendum

Trois initiatives populaires ont été déposées en 2017. Si les initiatives "Pour un canton de Vaud sans extraction d'hydrocarbures" et "Une baisse d'impôts pour la classe moyenne" ont abouti, l'initiative "Contre l'intégrisme religieux" a été retirée faute d'un nombre suffisant de signatures.

Révision de la loi sur la péréquation intercommunale

La dernière réforme de la péréquation adoptée en 2016, et en particulier l'abandon du point d'impôt écrêté, a engendré des effets péréquatifs indésirables. En effet, l'arrivée d'un contribuable très important est susceptible de déséquilibrer les finances d'une commune. Le Conseil d'État a confié au SCL la mission de trouver une solution rapide à ce problème. De plus, le Conseil d'État a chargé la commission paritaire en matière de péréquation (COPAR) de se pencher sur cette problématique. Après examen des solutions proposées par les associations faitières des communes (UCV et AdCV), le SCL a soumis au Conseil d'État une proposition se limitant à l'abaissement du plafond de l'effort à 45 points pour une durée limitée de deux ans. Cette modification pragmatique a l'avantage d'atténuer la rigueur de la précédente révision de 2016, en nécessitant une modification mineure du décret fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC). C'est cette solution qui a été retenue par le Conseil d'État et qui a ensuite été adoptée par le Grand Conseil dans l'attente d'une révision plus profonde du système péréquatif intercommunal, en raison notamment des effets de la réforme fiscale des entreprises (PF 17).

Étude sur le financement de l'assainissement des stations d'épuration dans les communes vaudoises

Le contrôle du niveau d'endettement des communes fait partie des tâches de surveillance du SCL. La construction et l'exploitation des infrastructures pour la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux nécessiteront d'importants investissements pour les communes à moyen terme. Il s'agit non seulement d'assurer le fonctionnement des installations existantes mais également d'adapter ces installations aux futures exigences de la loi sur la protection des eaux, ainsi que de répondre aux besoins induits par la croissance de la population. Pour anticiper cette problématique, le secteur des finances communales a été impliqué avec la Direction générale de l'environnement (DGE) dans une étude confiée à des consultants externes pour faire des propositions tant financières qu'organisationnelles.

Révision des textes légaux

Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Les élections communales générales de 2016 ainsi que les élections cantonales de 2017 ont été suivies par le dépôt au Grand Conseil d'une série de motions et de postulats relatifs à l'exercice des droits politiques dans le Canton. Elles ont en outre fait surgir certaines lacunes du dispositif légal actuel. Fort de ce constat, le Conseil d'État a annoncé une révision complète de la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Un groupe de travail interne à l'administration cantonale dirigé par le SCL examine aujourd'hui les différentes propositions des députés, les grandes orientations de la future réforme de la LEDP ainsi que ses conséquences sur le fonctionnement et le travail réalisé par les communes. Une fois ces orientations validées par le Conseil d'État, un projet de loi sera rédigé puis soumis à consultation.

Loi sur les fusions de communes (LFusCom)

Les années 2014 et 2015 ont vu douze projets de fusion portés aux urnes dans les communes concernées. Parmi ces projets, un nombre important a échoué devant le peuple, ce qui a poussé le Conseil d'État et le Parlement à s'interroger sur le bilan des fusions de communes. Un groupe de travail s'est réuni pour rédiger un rapport à l'attention du Conseil d'État avec l'objectif d'identifier, d'une part, les raisons de ces échecs et, d'autre part, les mesures susceptibles de favoriser de nouvelles fusions. Ce rapport a été suivi par une table ronde où politiciens communaux, préfets et professionnels ont pu échanger sous la direction de la cheffe du DIS. Les pistes évoquées tant par le rapport du groupe de travail que lors de la table ronde ont été analysées par le SCL, qui a soumis au Conseil d'État un projet de loi visant à encourager les fusions de communes.

Vote électronique

Le Canton de Vaud s'est engagé à réaliser des essais en matière de vote électronique pour les Suisses de l'étranger (environ 18'000 électeurs) avec le système CHVote développé par le Canton de Genève. Le SCL et la DSI collaborent étroitement avec la Chancellerie genevoise pour la mise en place du premier essai impliquant les Suisses de l'étranger. Celui-ci aura lieu selon toute vraisemblance lors de la votation fédérale du mois de novembre 2018. Les essais devraient se poursuivre en 2019 afin de fournir un rapport circonstancié au Grand Conseil d'ici la fin 2020. Toutefois, avant d'en arriver à des essais impliquant les Suisses de l'étranger, il y a d'abord lieu de procéder à différents tests à blanc de façon à obtenir l'accréditation nécessaire de la Confédération.

Arrêtés d'imposition par voie électronique

Un projet de transfert des arrêtés d'imposition par voie électronique au moyen de l'application "Prefec" est en cours d'étude. Sa réalisation devrait permettre de n'effectuer qu'une seule saisie des données au sein de la commune et éviter ainsi les multiples saisies qui ont actuellement cours pour le traitement de ces documents par les différents services de l'État.

Mise en place du système de contrôle interne (SCI)

En respect de l'article 16, lettre « e » de la loi sur les finances (LFin), le SCL a démarré à l'interne le projet de mise en place du système de contrôle interne (SCI) dont la mise en oeuvre est prévue pour fin 2018.

Ce projet va de pair avec l'implantation d'un système de gestion de la qualité, projet également lancé en 2017. Une responsable qualité a été nommée à cet effet en mars 2017. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la direction de définir clairement sa mission et ses objectifs, de maîtriser et améliorer ses processus et de rendre plus efficace le travail à l'interne.

Démarche de refonte réglementaire dans un but de simplification

Parallèlement à la mise en application de la L3PL et grâce aux apports de cette dernière, une réflexion en profondeur a pu être entreprise sur les règlements et les directives d'application des autres lois régissant le logement. Cette réflexion fournit l'occasion de procéder à une simplification administrative et de se préparer à la mise en place de la cyberadministration.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service des communes et du logement (SCL)
Sources d'informations complémentaires

Service des communes et du logement

www.vd.ch/scl/

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes/

Préfectures

www.vd.ch/autorites/prefets-et-prefectures/

Logement

www.vd.ch/logement/

Droits politiques

www.vd.ch/prochains-scrutins

Autres sources

[Plate-forme Canton-Communes](#)

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (S JL)
Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .
- des amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires
- des créances LAVI

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service juridique et législatif (SJL)

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

En cette année électorale, l'activité du SJL en matière législative a été un peu plus calme que les années précédentes. Les grands projets législatifs ont été moins nombreux durant cette année de transition. En revanche, le SJL a été fortement impliqué en matière de droits politiques, dans le cadre de l'instruction de recours successifs (brochure relative à la votation sur le logement; présentation d'une liste dissidente de l'UDC dans le district de Lausanne). A cet égard, le SJL est partie prenante au projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques piloté par le Service des communes et du logement. Hormis cela, le SJL est demeuré très actif dans ses fonctions transversales au service des services de l'Etat, que ce soit par des avis de droit ou par son assistance dans des dossiers de contentieux (Prud'hommes, responsabilité de l'Etat).

Secteur recouvrement

L'activité du secteur recouvrement s'est poursuivie en 2017. La gestion des amendes et des peines pécuniaires, reprise en 2015, étant désormais limitée aux dossiers courants (env. 14'000 par an), après que les anciens dossiers ont été traités, le secteur a poursuivi son développement avec la reprise du contentieux du CHUV, qui deviendra effectif début 2018. Sur le plan statistique, les résultats ont été satisfaisants, malgré une légère diminution des encaissements (CHF 32.8 mio contre CHF 34.3 mio l'année dernière). Les dossiers sont suivis dans les meilleurs délais, ce qui facilite le recouvrement. Pour les notes de frais pénaux, les encaissements se sont montés à CHF 10.4 mio, soit environ le même chiffre qu'en 2016. Pour les amendes et peines pécuniaires en revanche, le recul a été plus net (CHF 8.5 mio en 2017 contre CHF 11 mio en 2016), ce qui s'explique par la fin du rattrapage des anciens dossiers reçus en 2015. Le retard ayant été absorbé, il est normal que les recettes aient diminué. Pour l'assistance judiciaire civile, les recettes sont demeurées stables (CHF 12.8 mio contre CHF 12.5 mio en 2016), tout comme le nombre de dossiers traités (env. 5'000). Enfin, la poursuite du travail de gestion des actes de défaut de biens continue à porter ses fruits, les encaissements ayant dépassé CHF 4 mio en 2017, contre CHF 3.5 mio en 2016. Ce sont désormais plus de 120'000 dossiers qui sont gérés par le secteur à divers stades de la procédure.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (S JL)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 17

Le projet de réforme de la haute surveillance du Tribunal cantonal s'est poursuivi en 2017 avec une phase de consultation du Grand Conseil. Celui-ci s'est déterminé au mois de juin. La seconde partie de l'année a été consacrée à la présentation du projet aux nouvelles commissions du législatif et à la définition d'une méthode de travail, laquelle est désormais en place. Le projet pourra donc connaître de nouveaux développements en 2018.

Un projet de migration de l'outil informatique SAP Inkasso utilisé par le secteur recouvrement vers une nouvelle version standard est toujours en cours, mais a été retardé pour des motifs de disponibilités des équipes de spécialistes devant mener le projet sur le plan technique. Un projet de décret sera prochainement soumis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, afin de pouvoir mener à bien ce chantier entre 2018 et 2019.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (S JL)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/sjl

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support prévention et communication
- Support formation
- Support logistique, technique, informatique et bâtiments
- Support renseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Gestion des dossiers de police judiciaire
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat (renseignement)
- Hooliganisme

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PoICant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières et sportives, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.3 Police de sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (police de sûreté, gendarmerie et polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire
- Coopération policière et douanière

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon
- CURML (Centre universitaire romand de médecine légale)

Visites de chefs d'Etats

En 2017, le canton de Vaud a accueilli sur son sol deux acteurs majeurs de la scène politique internationale. En janvier, la visite du président chinois Xi Jinping dans le cadre de son déplacement en Suisse, accompagné de sa délégation comptant plus de 200 personnes, a nécessité la mise en place d'un important dispositif de sécurité, d'une ampleur inédite depuis le sommet de la francophonie à Montreux en 2010. Accueilli par le Conseil d'Etat et le président du CIO à son arrivée en train à Lutry, le chef d'Etat a séjourné ensuite deux jours à Lausanne. La collaboration désormais bien rodée entre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Département fédéral de justice et police (DFJP), le canton de Vaud et les communes concernées, a permis le bon déroulement de cette visite. En juillet, c'est le président français Emmanuel Macron qui s'est déplacé deux jours pour assister à une session extraordinaire du CIO. Un dispositif de sécurité rassemblant l'ensemble des partenaires a de nouveau été mis en place.

Vaste opération anti-terrorisme franco-suisse

En novembre dernier, plusieurs perquisitions ont eu lieu dans les cantons de Vaud et Neuchâtel, dans le cadre d'une procédure pénale dirigée par le Ministère public de la Confédération. Elles visaient deux personnes domiciliées en Suisse, toutes deux arrêtées, prévenues notamment de violation de la loi fédérale interdisant les groupes "Al-Qaïda" et "Etat islamique" ainsi que les organisations apparentées. Simultanément, dans une procédure pénale menée en France, plusieurs autres arrestations et perquisitions ont eu lieu. Ces opérations démontrent l'engagement de la Police cantonale en matière de renseignement et dans la lutte contre le phénomène terroriste, ainsi que la collaboration entre les différents acteurs.

Lutte contre le deal de rue

En mai dernier, deux opérations d'envergure contre le trafic de stupéfiants en rue ont débuté dans le canton de Vaud, plus précisément dans les localités de Vevey et d'Yverdon-les-Bains. Requise par les autorités politiques communales, la Police cantonale vaudoise a agi face aux trafics de stupéfiants conjointement avec la Police du Nord vaudois et l'Association Sécurité Riviera. Une présence policière accrue et un travail de proximité ont permis de réduire sensiblement le sentiment d'insécurité de la population et en particulier des commerçants.

Renforcement du renseignement

En lien avec la prévention des risques, la Police cantonale a mis un accent fort sur le domaine du renseignement. Depuis 2015, 4 collaborateurs supplémentaires ont rejoint le service de renseignement cantonal, désormais constitué de spécialistes de la lutte contre l'extrémisme violent, le hooliganisme et le terrorisme. Ces mesures de renforcement du renseignement permettent désormais de garantir une meilleure connaissance des extrémismes par la police. Enfin, au travers de formations spécifiques, l'accent est également mis sur la détection des situations à risques par chaque policier dans le cadre de l'activité de police de proximité.

Projets informatiques

Sur le plan informatique, l'application GEFAS (Gestion des effacements ADN et signalétique) a remplacé un ancien outil afin de donner une réponse informatisée à la modification du cadre juridique régissant l'analyse et l'effacement des profils génétiques et des mesures signalétiques de personnes prévenues. Ce changement a également permis une optimisation des échanges administratifs nécessaires à la mise en pratique de cette modification légale entre police, Ministère public, Ordre judiciaire et Office d'exécution des peines.

La plateforme TARS (Traitement, archivage, recherche, suivi) a été développée en tant que nouvelle solution de gestion électronique des documents administratifs de la Police cantonale.

La Police cantonale s'est également engagée en 2017 dans le projet "Odyssée". Dans ce cadre, les applications centrales utilisées par les polices vaudoises, à savoir le JEP (Journal des événements de police), SINAP (Système d'information et d'archivage police) et Graphite (rédaction de rapports), vont être remplacées d'ici à 2022. Cela permettra d'optimiser l'accès aux informations, d'en simplifier la saisie pour les policiers sur le terrain et d'en faciliter les échanges, tout en abandonnant le support papier et en respectant les exigences en matière de protection des données.

Réseaux sociaux

Facebook

Twitter

Instagram

Linkedin

Youtube

Publications

PolCant information, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Rapport d'activité

Communiqués de presse

Infos 117 Vaud

Statistiques

Criminalité et circulation routière: www.vd.ch/statistiques-police

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch>

<http://www.skppsc.ch>

<http://www.fedpol.admin.ch>

<http://www.votrepolice.ch>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Policier.ch

Académie de police

<http://www.votrepolice.ch>

106.0 Direction du service

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'Office d'exécution des peines et aux partenaires du Service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

La réforme du droit des sanctions adoptée le 19 juin 2015 par les Chambres est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Cette réforme du Code pénal (CP) a notamment réduit le champ d'application des peines pécuniaires au profit des peines privatives de liberté et inscrit le travail d'intérêt général et la surveillance électronique comme une modalité d'exécution. Suite à cette révision, certaines lois et règlements cantonaux ont dû être modifiés, en particulier pour ancrer les compétences de l'Office d'exécution des peines (OEP) en matière de travail d'intérêt général (TIG) et de surveillance électronique dans la loi. Nous y revenons en détail, dans ce rapport, sous le chapitre relatif aux projets particuliers.

Thématisée depuis plusieurs années déjà, la surpopulation carcérale reste à l'agenda de l'année sous revue. La Prison du Bois-Mermet conserve un taux d'occupation de 170%, de même que la Prison de la Croisée à 150%, ou la Prison de La Tuilière à 111%. Les Etablissements de la Plaine de l'Orbe fonctionnent à flux tendu avec une occupation à 100%, comme l'établissement du Simplon, contrairement aux principes applicables pour des établissements d'exécution de peine. Malgré une politique de collaboration renforcée et soutenue avec les autres cantons, l'utilisation des zones carcérales de la police cantonale et celle de la ville de Lausanne reste une nécessité, souvent au-delà des 48 heures légales.

Ressources humaines

Les ressources humaines constituent l'un des piliers majeurs de la politique pénitentiaire, dans la mesure où la mission du SPEN ne peut s'exercer adéquatement que s'il dispose du bon nombre de collaborateurs, au bénéfice des compétences et de la formation adéquates, au bon endroit et au bon moment.

A fin 2017, le SPEN disposait de 574.89 ETP pour 602 personnes, sans compter une huitantaine d'auxiliaires et de stagiaires, ainsi que 7 apprentis. Si l'effectif global est resté relativement stable, le nombre de contrats à durée déterminée a considérablement augmenté. Cela s'explique par les renforts accordés par le Conseil d'Etat de même qu'un appel plus fréquent à des remplacements d'absences longue durée lorsque la situation l'exigeait.

De manière plus détaillée, l'Unité des ressources humaines a maintenu son effort principal dans le recrutement et la formation. Un investissement tout particulier dans la formation cantonale a permis de poursuivre le rattrapage entrepris les années précédentes: 87 collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des différents modules de la formation cantonale. Nous relèverons encore que 69 agents de détention ou responsables d'atelier étaient en formation au Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg en vue de l'obtention du brevet fédéral. 27 collaborateur(trice)s ont obtenu le brevet d'agent de détention et ont été assermenté(e)s dans la foulée.

Notons enfin que 650 heures de supervision ont permis d'accompagner des collaborateurs ayant été confrontés à des événements traumatisants.

Infrastructures pénitentiaires

Durant toute l'année, le SPEN a poursuivi, en collaboration avec le Service immeubles, patrimoine (SIPaL), le déploiement de la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires validée par le Conseil d'Etat en juin 2014. Les travaux ont notamment porté sur les projets suivants:

La prison de la Croisée nécessite un assainissement de son système de sécurité et des modifications de ses éléments constructifs. Le Conseil d'Etat a validé la demande de crédit d'ouvrage qui a d'ores et déjà été préavisée favorablement par une commission parlementaire. L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) de demande de crédit d'ouvrage sera débattu devant le Grand Conseil début 2018.

L'étude relative au projet de création de l'Etablissement des Grands Marais, qui devrait permettre la création à terme de plusieurs centaines de nouvelles places de détention sur le site de la Plaine de l'Orbe s'est poursuivie en 2017. Une demande de crédit d'étude de compétence Grand Conseil devra être examinée vraisemblablement en 2018.

L'actuel site pénitentiaire de la Plaine de l'Orbe nécessite d'être sécurisé par l'implantation d'un poste de contrôle avancé et la mise en place d'un périmètre sécurisé externe à toute la zone regroupant les différents sites. Un crédit d'étude a été octroyé le 22 février 2017 par le Conseil d'Etat.

Enfin, les projets à mener, dont l'essentiel sur le site de la Plaine de l'Orbe, nécessitent une réflexion autour des différentes zones disponibles sur le site et leurs caractéristiques. Un plan d'affectation cantonal (PAC) pour cette zone sera ainsi nécessaire. Un crédit d'étude a été octroyé en ce sens par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 4 octobre 2017. Il est prévu que le PAC entre en force en 2019.

Chiffres

- Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux**
346'405 (339'881 en 2016 (+1.9%), 334'034 en 2015 (+3,7% sur deux ans) et 312'679 en 2014 (+10,8% sur trois ans))
- Nbre de personnes condamnées sous autorité vaudoise (état au 31.12.2017)**
863 personnes (879 en 2016 et 877 en 2015).
- Effectif du personnel (ETP) (état au 31.12.2017)**
574.89 ETP

4. **Budget 2017**

Charges : CHF 133 millions Recettes : CHF 22.6 millions

Droit des sanctions

Le 19 juin 2015, les Chambres fédérales ont adopté la réforme du droit des sanctions qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Cette modification du Code pénal (CP) a notamment réduit le champ d'application des peines pécuniaires au profit des peines privatives de liberté et inscrit le travail d'intérêt général et la surveillance électronique comme une modalité d'exécution. Suite à cette révision, certaines lois et règlements cantonaux ont dû être modifiés, en particulier pour ancrer les compétences de l'Office d'exécution des peines (OEP) en matière de travail d'intérêt général (TIG) et de surveillance électronique dans la loi.

Un premier volet de révision a ainsi été adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2017, portant sur la révision de la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) et l'adoption de son nouveau règlement d'application sur le statut des personnes condamnées exécutant une peine privative de liberté ou une mesure (RSPC). Le Conseil d'Etat a également accepté la révision de la loi du 7 novembre 2006 sur l'exécution de la détention avant jugement (LEDJ). Ces deux révisions légales (LEP et LEDJ) ont été acceptées par le Grand Conseil le 28 novembre 2017.

Un deuxième volet de révision, portant sur les règlements en matière de travail d'intérêt général, de surveillance électronique et sur la semi-détention, a été adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2017.

Prise en charge des personnes sous mesures pénales dans des structures non pénitentiaires

Conformément à la LEP, certaines personnes sous mesures pénales (art. 59 et 60 CP) peuvent être accueillies dans des structures non pénitentiaires, notamment des établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) ou des établissements socio-éducatifs (ESE), lorsque leur situation de dangerosité le permet et qu'un tel placement est recommandé d'un point de vue thérapeutique.

Un accord, conclu entre le Département de la santé et de l'action et le Département des institutions et de la sécurité, précise les modalités de collaboration entre les différents services impliqués dans cette prise en charge. L'établissement qui accueille une personne sous mesure pénale doit notamment recevoir du service compétent du DSAS une autorisation spécifique et des responsables sont désignés au sein de chaque service afin de veiller à ce que la coordination entre tous les services impliqués soit garantie.

Un règlement financier ainsi qu'un référentiel de prise en charge établi en collaboration avec les établissements concernés viennent compléter cet accord.

Groupes de travail intercantonaux et intracantonaux

Durant l'année 2017, les membres de la direction du service et des représentants d'établissements pénitentiaires ont participé à de nombreux groupes de travail extra et intercantonaux afin d'une part, de représenter les intérêts du Canton de Vaud, troisième plus important canton en matière pénitentiaire de Suisse et, d'autre part, d'améliorer la collaboration entre différentes entités, notamment le milieu sanitaire.

Les thématiques abordées ont notamment porté:

- sur la mise en place d'un processus de type ROS (exécution des sanctions orientée vers le risque) au sein des cantons latins,
- sur la prévention et les mesures de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation,
- sur la détermination des frais de pension,
- sur la prise en charge financière des prestations médicales lorsque les personnes détenues n'ont pas de moyens financiers suffisants,
- sur l'amélioration des mesures de prévention et d'hygiène au sein des établissements pénitentiaires.

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat vaudois

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRi) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standar-disé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

Dans la continuité de sa certification ISO 9001:2015, le Château de Morges et ses musées a été audité en septembre 2017. L'entier du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a donc officiellement obtenu la certification ISO 9001:2015 de son système de management de la qualité.

Division protection de la population

Formation ORCA/EMCC

Les quatre modules de formation "Généralités ORCA-EMCC" ont été délivrés à plus de deux cents participants d'entités partenaires de la protection de la population. Un nouveau module dit de perfectionnement a également été délivré. Ces modules se basent sur la doctrine d'engagement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et les plans généraux de coordination validés par le Comité directeur ORCA en 2012.

Engagements 2017

Depuis la fin du mois de novembre 2015 et après validation du Conseil d'Etat, l'EMCC appuie l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans la recherche de solutions à la montée constante des demandes d'asile dans le canton.

En 2017, les officiers de piquet de l'EMCC ont été alarmés à douze reprises, dont la dernière entre le 10 et le 12 décembre 2017 suite aux intempéries dans le Chablais (épisode neigeux). Enfin, l'année 2017 a marqué le début de la planification sécuritaire de la Fête des Vignerons 2019 et des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, placés sous la responsabilité de l'EMCC.

Conférence sur les cyberrisques

Le 10 novembre 2017, une conférence réunissant plus de 420 personnes s'est déroulée sur le site de l'EPFL. Organisée en collaboration avec la Direction des systèmes d'information de l'Etat de Vaud, cette journée avait pour objectif de dresser le panorama des risques de type "cyber" et des moyens existant pour y faire face.

Exercices "TRANO 17" et "TMD 17"

Deux exercices d'état-major se sont déroulés en novembre 2017. Le premier visait à tester la collaboration entre la Préfecture du Département du Doubs (France) et le poste de commandement des opérations de l'EMCC suite à un accident de train voyageurs dans le Tunnel du Mont-d'Or. Le second traitait d'un accident de train contenant des substances chimiques.

Division protection civile

Interventions

La Protection civile vaudoise a été engagée à 40 reprises lors de situations d'urgence représentant plus de 3000 jours de service. Parmi les événements marquants, elle a mobilisé plus de 700 personnes pour appuyer la Police cantonale dans le dispositif sécuritaire entourant la visite d'Etat du président de la République populaire de Chine en janvier. Elle a également été active lors de la session extraordinaire du CIO ayant eu lieu à Lausanne en juillet et lors de plusieurs opérations de délestage, notamment en octobre lors d'un accident de poids-lourd sur l'autoroute A1. Elle a enfin porté assistance à 400 passagers d'un train bloqué dans le Chablais au mois de décembre.

Les organisations régionales de protection civile (ORPC) ont a nouveau été particulièrement sollicitées cette année pour des interventions en faveur de la collectivité à l'échelon régional, cantonal et national. Parmi ses 56 engagements, citons : Montreux Jazz Festival, Paléo Festival, Lausanne marathon et divers triathlons. L'ensemble de ces activités représente plus de 8000 jours de service.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints :

- 428 personnes ont terminé leur école de formation de base dans six domaines différents;
- 52 personnes ont pris part à des cours de spécialistes;
- 21 personnes ont suivi des cours de perfectionnement;
- 145 personnes ont participé à des cours de cadres;
- 93 personnes ont suivi un stage pratique

représentant plus de 7000 jours.

Les ORPC et le détachement cantonal ont effectué plus de 25'000 jours de service d'instruction lors de cours de répétition.

Division affaires militaires et logistique

L'opération "Vercingétorix" de collecte des armes privées et démilitarisées a été rééditée en 2017 avec la mise sur pied de deux samedis de collecte sur le site de l'arsenal de Morges. De plus, les citoyens ont eu la possibilité de profiter des heures d'ouverture continues les mardis de 07 h. 30 à 18 h. 30.

Le bilan au 31 décembre 2017 est le suivant :

- 308 armes
- 64 armes blanches
- 152 kg de munition.

Château de Morges et ses musées

Exposition temporaire

L'exposition temporaire "Audrey Hepburn et Hubert de Givenchy : une élégante amitié" organisée par l'Expo Fondation Bolle a permis aux visiteuses et visiteurs d'admirer des robes originales, des photographies inédites, des chapeaux et accessoires ainsi que des croquis témoignant de la relation du couturier Hubert de Givenchy et de l'actrice hollywoodienne Audrey Hepburn. 20'700 entrées ont été enregistrées en 106 jours. Hubert de Givenchy a honoré de sa présence le vernissage qui s'est tenu le 19 mai.

Chantiers en cours

Le Château de Morges et ses musées a poursuivi la refonte du site Internet débutée en 2016 et inauguré sa présence sur les réseaux sociaux (page Facebook et chaîne Youtube). Il a également entamé un projet de développement et restructuration avec le concours du cabinet Aubry & Guiguet.

Saison culturelle

La programmation de la saison 2017 a été rythmée par plus de 30 événements, conférences, visites commentées, ateliers, festivals, parmi lesquels méritent d'être relevés :

- le "marché de Noël de Morges" 1re édition, en collaboration avec la Ville de Morges, l'association du Marché de Noël et Morges Région Tourisme, les 7-10 et 14-17 décembre;
- "Morges Open Air", en partenariat avec le cinéma Odéon de Morges du 18 août au 10 septembre.

En 2017, 73'391 entrées ont été enregistrées au Château, dont 20'700 pour l'exposition temporaire et 35'000 pour le marché de Noël.

Unité de conduite coordonnée (UCC)



L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) complète sa dotation en moyen d'aide à la conduite avec la réalisation de son unité de conduite coordonnée (UCC).

Il s'agit d'un poste de commandement mobile engageable 24/24 heures et 7/7 jours au profit des partenaires EMCC. Ce véhicule rapidement déployable et autonome en énergie et moyens de communication offre dix places de travail pré-équipées. Un soin particulier a été porté à l'environnement utilisateur afin de pouvoir envisager des engagements de longue durée en toutes conditions, par exemple lors de canicule ou de grand froid.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm